



## Réintégration dans la nationalité française

Par **kapola**, le **23/06/2018** à **23:45**

Bonjour Maître au fait j'ai obtenu la naturalisation française par mariage mais 1 mois avant que l'on me convoque à la préfecture de Paris, ma femme avait quitté le domicile conjugal avec nos deux filles âgées de 2 ans et 4 ans. Ensuite avec la complicité de ses parents elle avait déclaré notre séparation à la prefecture disant que j'étais violent envers elle et envers nos enfants ce qui etait complètement faux. Aujourd'hui j'ai réussi à intégrer la douane française mais malheureusement le ministère public a déclaré mon extranéité suite aux déclarations mensongères de ma femme et de ses proches. Et pourtant 3 mois après notre séparation on s'est remis ensemble. Et depuis, deux jumeaux sont nés d'ailleurs. Ma femme me demande de porter plainte contre ses parents qui la téléguidaient, donc elle était sous leur emprise.

Ma question est de savoir est ce que je pourrais demander la réintégration dans la nationalité française par voie hors mariage vue que je suis en France depuis 12 ans ? Afin de réintégrer la douane et de poursuivre ma vocation...

Par **youris**, le **24/06/2018** à **18:08**

Bonjour,

Ce serait plutôt à votre épouse de déposer une plainte contre ses parents, car c'est elle qui a été sous l'emprise de ses parents.

Vous pouvez déposer une demande de nationalité française suite à votre résidence en France, mais l'administration dispose d'un pouvoir discrétionnaire en la matière.

Salutations